## **VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2020**

### **RELEVE DE DECISIONS**

Le 24 juin 2020, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle La Forge, 92 rue de la République au Chambon-Feugerolles, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 18 juin 2020.

### Membres présents :

M. FARA, maire,

M. BOUTHEON, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme MARMORAT, M. VASSELON, Mme JACQUEMONT, M. GEYSSANT, Mme HAMIDI, adjoints,

M. OLIVIER, M. BARNIER, M. GRANGETTE, M. PINEL, Mme ROVERA, Mme DAVID, Mme BRUYERE, Mme CHELLIG, Mme AIVALIOTIS, Mme CELLE, Mme CHAMPAGNAT, M. ARBAUD, Mme BRETON, Mme CHOUAL, M. RANCON, M. AKCAYIR, M. SIBAUD, M. BOURGIN, Mme DI DOMENICO, M. SIMONETTI, M. MAISONNIAL, Mme BURNICHON.

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

M. GAWEL à M. PINEL Mme CHAUMAYRAC à M. FARA

Président de séance : M. FARA

Secrétaire élu pour la séance : Mme BURNICHON

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 27 mai 2020 (unanimité)

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

### 1 - Déclassement du domaine public d'une parcelle de terrain rue du Bouchet

En vue de la construction d'une maison funéraire par un opérateur privé à proximité du Centre hospitalier Georges Claudinon, le conseil municipal constate la désaffectation et émet un avis favorable au déclassement du domaine public :

- d'une portion d'un parking public, d'une superficie approximative de 650 m², à prendre sur une parcelle de plus grande étendue, cadastrée section AT n° 58,
- d'une parcelle d'une superficie d'environ 1 100 m², à prendre sur une parcelle de plus grande étendue, cadastrée section AT n° 58. (unanimité)

## 2 – Acquisition d'un tènement immobilier 7 rue de la Vernicherie

Afin de finaliser la requalification du secteur de la Vernicherie engagée depuis plusieurs années, le conseil municipal approuve l'acquisition du tènement immobilier sis 7 rue de la Vernicherie au Chambon-Feugerolles appartenant à monsieur Joël ROBIN, au prix de 65 000 €. (unanimité)

### 3 - Acquisition d'un tènement immobilier 48 rue James Jackson

Afin de poursuivre le projet global de reconfiguration et d'embellissement de l'entrée de ville côté Est, le conseil municipal approuve l'acquisition d'un tènement immobilier sis 48 rue James Jackson au Chambon-Feugerolles appartenant aux consorts BONNISSOL, au prix de 94 000 €. (unanimité)

## 4 – Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2019

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal prend acte de l'état des acquisitions et cessions foncières intervenues au cours de l'année 2019 qui lui est communiqué et qui sera annexé au compte administratif 2019.

### 5 – Fixation du montant des indemnités de fonction aux élus

A la suite d'une erreur matérielle, le conseil municipal modifie la délibération en date du 27 mai 2020 portant fixation des indemnités de fonction aux élus.

# <u>6 – Commissions municipales et désignation de leurs membres et désignation des représentants de la commune au sein des organismes extérieures</u>

Après avoir créé différentes commissions municipales, le conseil municipal fixe le nombre de leurs membres et procède à leurs désignations.

Il désigne ensuite les membres du conseil municipal appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs.

### 7 – Approbation du compte de gestion 2019

Le conseil municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable public. (unanimité)

### 8 – Approbation du compte administratif 2019

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019. (unanimité. Il est précisé que Monsieur BARNIER qui occupait la fonction de Maire en 2019 a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote).

### 9 - Affectation des résultats 2019

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2019, le conseil municipal procède à l'affectation des résultats de l'exercice 2019. (unanimité)

### <u>10 – Budget primitif 2020 – Décision modificative n°1</u>

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget primitif 2020. (unanimité)

# 11 – Concession de travaux avec la Société Publique Locale (SPL) Cap métropole pour la réalisation d'un bâtiment médico-éducatif – Demande de garantie financière communale

La ville a conclu avec la SPL Cap Métropole une concession de travaux en vue du financement de la conception-réalisation et de l'exploitation d'un bâtiment en extension du foyer médicalisé pour adultes handicapés existant.

La Caisse des Dépôts ayant autorisé le transfert dudit prêt sous réserve qu'il soit garanti, le conseil municipal émet un avis favorable pour garantir ce prêt transféré à hauteur de 50 %, d'un montant initial de 903 528 €. (unanimité)

## 12 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Afin de tenir compte des mouvements des personnels, le conseil municipal modifie le tableau des effectifs.

# 13 – Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine

Dans le cadre du pôle culturel intercommunal géré par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine (SIVO) et afin d'optimiser la gestion de cette compétence optionnelle, la ville du Chambon-Feugerolles propose de renouveler la mise à disposition d'un agent en charge de l'action culturelle à hauteur de 25 % d'un temps complet. Le SIVO remboursera à la commune le montant de la rémunération et des charges sociales correspondantes.

Le conseil municipal approuve cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour une durée d'un an et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (unanimité)

### 14 – Régime indemnitaire du personnel communal – Modification

Suite à la demande du comptable public, le conseil municipal complète la délibération du conseil municipal du 3 octobre 2018 en ce qui concerne les conditions d'octroi du complément indemnitaire annuel et le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. (unanimité)

# <u>15 – Centre de loisirs sans hébergement et accueil péri-scolaire – Recrutement d'animateurs bénévoles en cours de formation BAFA</u>

Afin d'assurer l'encadrement des accueils de loisirs sur le temps périscolaire et pendant les vacances scolaires, le conseil municipal autorise le recrutement d'animateurs bénévoles en cours de formation BAFA. (unanimité)

# <u>16 – Dispositif « Chantiers éducatifs » - Convention avec le département de la Loire et Relais Ondaine</u>

Le conseil municipal approuve le renouvellement du dispositif des chantiers éducatifs. Ces chantiers s'adressent à des jeunes chambonnaires âgés entre 16 et 25 ans, porteurs d'un projet et/ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale. Ils sont co-financés par le Département de la Loire et la ville sur la base de 550 heures maximum, ce qui représente 4 620 € à la charge de chacun des deux financeurs. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante. (unanimité)

## 17 - Renouvellement des conventions adultes relais

Les conventions conclues avec l'Etat dans le cadre du dispositif "Adultes-relais" arrivant à échéance, le conseil municipal émet un avis favorable à leur renouvellement ; étant précisé que le montant de la participation annuelle allouée par l'Etat s'élève à 19 639,39 €. (unanimité)

# <u>18 – Convention de partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un Projet Urbain Région</u>

Afin de pérenniser les investissements réalisés dans le cadre de la démarche de redynamisation sociale et urbaine engagée depuis de nombreuses années, la ville a présenté un Projet Urbain Régional dans le cadre du "volet urbain" du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Ce Projet Urbain Régional porte sur trois opérations :

- Opération 1 : Démolition de la friche du Bon Pasteur, après désamientage et aménagement du site en un espace de vie
- Opération 2 : Aménagement du parc du Bouchet
- Opération 3 : Création d'un Pôle éducatif pour les 0-25 ans

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui fixe la participation prévisionnelle de la Région à 918 200 €. Monsieur le maire est autorisé à signer la convention correspondante. (unanimité)

## <u>19 – Ecole privée Saint Joseph – Participation financière de la commune aux dépenses</u> de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2019/2020

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour les élèves domiciliés sur son territoire et scolarisés en classes élémentaires et maternelles, sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public.

Le conseil municipal fixe le montant du forfait communal à hauteur de 782,33 € par élève chambonnaire, soit une participation financière communale à hauteur de 117 349,50 € pour l'année scolaire 2019/2020. (unanimité)

# <u>20 – Utilisation des équipements sportifs municipaux – Convention tripartie avec le</u> Département de la Loire et les collèges du Bois de la Rive et Louis Grüner

Le conseil municipal approuve les conventions tripartites relatives à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collégiens à conclure entre le Département de la Loire, la commune (propriétaire des équipements) et les collèges du Bois de la Rive à Unieux et Louis Grüner à Roche-la-Molière pour une nouvelle période de 5 ans. Monsieur le maire est autorisé à signer les conventions correspondantes. (unanimité)

# <u>21 – Associations adhérentes à l'Office Municipal des Sports – Répartition de la subvention annuelle</u>

Le conseil municipal approuve le versement de subventions municipales aux différentes associations sportives adhérentes à l'Office municipal des sports qui ne sont pas signataires d'un contrat d'objectifs. (unanimité)

## 22 - Avenants aux contrats d'objectifs conclus avec des associations sportives

Dans le cadre de la mise en place du contrôle allégé en partenariat (CAP) et afin de permettre le versement des subventions liées aux objectifs aux associations correspondantes, le conseil municipal modifie le 2ème alinéa de l'article 5 du Titre II de chacun des contrats conclus avec les associations, en précisant que les subventions liées aux objectifs seront mandatées en fin d'année sportive. (unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.